

## Conditions générales de ventes

### 1 / TARIFS ET PRIX

Nos prix sont établis en Euros hors taxes, départ de Lyon ; ils sont sans engagement de durée et révisables à la livraison en fonction du cours des matières premières. Franco à 1200 € Hors taxes. Participation sur facture pour montants inférieurs à 1200 € hors taxes.

### 2 / COMMANDES

Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas confirmée par écrit sur papier à entête commercial du client ou sur un bon de commande de notre Société qui devra être signé et tamponné par le Client.

### 3 / TRANSPORTS

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, que l'expédition soit faite en port dû ou en port payé. A la réception des colis, le destinataire doit faire toutes les réserves d'usage sur le bordereau du transporteur, qu'il devra confirmer par lettre recommandée avec AR dans un délai maximum de 48 heures, en cas d'avaries sur la marchandise.

### 4 / DÉLAIS

En aucun cas, le dépassement de délai prévu ne peut donner lieu ni à des pénalités, ni à des dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de la commande, les délais n'étant donnés qu'à titre indicatif.

### 5 / RETOURS

Aucun retour de marchandises ne sera accepté, sans notre accord préalable.

### 6 / RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations pour non-conformité devra être faite dans un délai maximum de 8 jours, après la réception de la marchandise, par lettre recommandée.

### 7 / PRODUITS

La Société MARCHAL se réserve le droit, tout en maintenant inaltérées, les caractéristiques essentielles de ses productions, d'apporter à tout moment, les modifications de pièces ou de livraison des accessoires qu'elle jugera nécessaires pour toute amélioration ou pour n'importe quelle exigence technique ou commerciale.

### 8 / INSTALLATION ET POSE

En aucun cas, la Société MARCHAL ne sera tenue responsable des conséquences juridiques ou financières d'une mauvaise installation ou d'une pose défectueuse de ses productions ; de même que le choix du modèle installé qui reste du ressort de son client installateur.

Dans le cas d'une fabrication "hors normes" demandée et acceptée par son client, la Société MARCHAL ne sera pas tenue responsable du choix de celui-ci.

### 9 / GARANTIE

Une garantie de 2 ans s'applique pour chaque composant du produit livré. Elle reste limitée à l'échange des pièces ou accessoires dont l'examen aura révélé un vice de fabrication. Celle-ci ne s'applique pas sur les composants pour lesquels un usage intensif, non conforme à la destination du produit, aura provoqué une usure mécanique prématurée. De même, elle ne s'applique pas en cas d'installation ou de mise en situation douteuse du produit. Celle-ci ne couvre aucun frais lié à l'échange ci-dessus mentionné.

### 10 / RÉGLEMENTS

Nos prix sont établis pour règlement :

- net à 30 jours fin de mois par traite domiciliée,
- avec escompte de 2 % pour règlement comptant sous 8 jours maximum,
- le non paiement d'un de nos effets rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues,
- toute intervention contentieuse entraînera l'application à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité de 15 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires et intérêts légaux,
- les premières expéditions à un nouveau client sont toujours faites en contre remboursement.

### 11 / RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

(Loi du 12 mai 1980 n° 80335 - J.O du 13.05.80, pag 1202).

Il est expressément stipulé, que la propriété de la marchandise livrée ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral du prix. Néanmoins, l'acheteur sera responsable des marchandises bien que non propriétaire, dès leur délivrance. L'acheteur est autorisé à revendre la marchandise livrée dans son commerce normal avec obligation que cette vente soit effectuée avec réserve de propriété. Toutefois, en cas de revente irrégulière par l'acheteur, sa créance est considérée comme nous étant cédée.

### 12 / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, le Tribunal de Lyon est seul compétent.

### SIGNATURE

date :